

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 3 septembre 2008

---

**N° 19 / 2006 - 2011**

**Présidence de M. Frédéric Ambresin**

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 4 et 25 juin 2008.
2. Démission d'un membre de la Commission des finances.
3. Election d'un nouveau membre à la Commission des finances.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Préavis de la Municipalité :
  - N° 33/9.08 Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour le remplacement, au carrefour Paderewski/Dufour, des installations existantes de surveillance automatique des feux rouges par des appareils numériques relevant les infractions feux rouges et vitesse; (SVI)
  - N° 35/9.08 Mise en place d'une aide individuelle au logement; (EM)
  - N° 36/9.08 Demande d'un crédit de CHF 660'000.00, soit de CHF 180'000.00 en 2008, CHF 270'000.00 en 2009 et CHF 210'000.00 en 2010, pour le remplacement des véhicules de la Direction infrastructures et énergies (IE) ainsi que pour un véhicule du Centre de vie enfantine (CVE), Direction jeunesse et sécurité sociale; (SVI)
  - N° 40/9.08 Arrêté d'imposition pour l'année 2009. (Commission des finances)
7. Rapports de commissions :
  - N° 10/6.08 Création d'un poste de délégué au développement durable au sein de la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable et demande de crédit de CHF 60'000.00 pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 – **Deuxième débat;**

- N° 25/9.08 Demande d'un crédit de CHF 725'000.00, subsides non déduits, pour la transformation de la production de chaleur du Complexe de Beausobre;
- N° 27/9.08 Octroi de 1 EPT (équivalent plein temps) supplémentaire au sein du Contrôle des habitants et Police des étrangers;
- N° 28/9.08 Demande d'un crédit de CHF 530'000.00 pour la réhabilitation des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel à l'avenue de Lonay ainsi que pour le bouclage du réseau d'eau potable avec le quartier de Saint-Jean, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
- N° 30/9.08 Création d'une police intercommunale de la région morgienne régie par une convention de collaboration selon l'article 110 LC avec les Communes d'Echandens, Echichens, Préverenges et Tolochenaz; Autorisation d'engager 5 agents de police au sein de la Police municipale de Morges;
- N° 37/9.08 Motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".

8. Projet de modification du Règlement du Conseil communal.
9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
10. Questions, vœux et divers.

Succédant à M. Daniel BUACHE, **M. le Président Frédéric AMBRESIN** lui rend hommage dans les termes suivants :

*Cher Daniel, tu es arrivé au bout de la dernière mesure de la partition que tu as suivie durant ton année de présidence. Lors des neuf représentations de cet œuvre, tu étais le chef d'un orchestre de cent membres composé de tous les types d'instruments. Certains des musiciens ont réalisé quelques solos tonitruants, d'autres, à l'instar d'un triangle, étaient plus discrets mais nécessaires à la bonne marche de la représentation. Nous avons tous la même partition, mais l'interprétation de celle-ci pouvait être fort différente entre nous. Sur certains objets, nous étions en accord majeur, sur d'autres en accord mineur. Mais toi tu as su, par ton attitude, créer une certaine harmonie entre tous les instruments de manière à éviter la cacophonie, même si ce ne fut pas tout le temps évident de nous mettre au diapason. En suivant le livret qui est notre Règlement, tu as su éviter les fausses notes et tu as mené à la baguette chacune de nos séances. Tu as commencé pianissimo, puis ta confiance est allée crescendo.*

*Durant cette année, tu as dû renouveler sans cesse les membres de l'orchestre pour pallier les départs mais tu as surtout eu le privilège d'assermenter de nouvelles compositrices. Musicalement, tu as probablement été plus proluxe que tous tes prédécesseurs réunis. Je me rappelle avoir chanté plusieurs fois la Valse morgienne, mais aussi Tout simplement et même Les chevaliers de la Table ronde.*

*Tu as su m'épater par tes surprises toujours inattendues mais aussi car tu as su faire cohabiter tes tâches présidentielles : les séances de Bureau, de notre Conseil, de dépouillement et les nombreuses représentations que tu as assumées, avec une profession aux horaires inhabituels et peu propice à ce genre d'activité. Tu avais toujours une attention pour les autres, des fleurs pour les dames, des bouteilles pour les hommes, et pour notre Syndic sortant et nouveau Conseiller national des pommes de terre.*

*Tu as placé ton année présidentielle sous le signe de l'amitié et tu as tenté de créer un climat agréable. Tu t'es posé en vrai rassembleur, luttant contre les divisions. Tu as su communiquer ta bonne humeur après des séances difficiles et lors des réunions du Bureau.*

*Tu vas maintenant pouvoir rentrer dans le rang, tu auras à nouveau l'occasion de donner ton avis et je te souhaite beaucoup de plaisir dans ton retour à ta fonction de Conseiller communal. Pour ton travail et ton engagement durant ta présidence mais surtout pour ta bonne humeur et pour l'ambiance que tu as fait passer, je te dis tout simplement merci Daniel.*

Le président passe à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

Le Conseil siège à la demande de la Municipalité.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.  
23 sont absents,  
**77 sont présents.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**)

|                          |                              |                       |
|--------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>Carlos ARIAS</b>      | <b>Anne-Catherine AUBERT</b> | <b>Serge AUBERT</b>   |
| <b>Laurent BEAUVERD</b>  | <b>Roger CHRISTINAT</b>      | <b>Martine COSTA</b>  |
| <b>Rémy DELALANDE</b>    | <b>Béatrice DELAPRAZ</b>     | <b>Barbara DELLWO</b> |
| <b>Béatrice GENOUD</b>   | <b>Alexandre JAQUINET</b>    | <b>Fida KAWKABANI</b> |
| <b>Bastien MONNET</b>    | <b>Jean-Marc PASCHE</b>      | <b>Sylvie POUSAZ</b>  |
| <b>Geneviève REGAMEY</b> | <b>Christian SCHWAB</b>      | <b>Eddy STREIT</b>    |
| <b>Vincent TETAZ</b>     |                              |                       |

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**)

|                       |                     |                       |
|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>Mustapha CADIR</b> | <b>Raul RAMIREZ</b> | <b>Iris RATKOCERI</b> |
| <b>Pompilio URSO</b>  |                     |                       |

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbaux des séances des 4 et 25 juin 2008.

2. Communication de la Municipalité

N° 34/9.08 *Municipalité en corps*

Objet : Rapport annuel 2007 sur les associations intercommunales : ACRM, ERM, ARASMA et Protection civile (PCi);

N° 38/9.08 *Municipalité en corps*

Objet : Municipalité en bref – Mai à Août 2008;

N° 39/9.08 *Municipalité en corps*

Objet : Semaine de la Mobilité.

N° 41/9.08 *Municipalité en corps*

Objet : Programme de législature 2006 – 2011 réactualisé

3. Préavis de la Municipalité

N° 33/9.08 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour le remplacement, au carrefour Paderewski/Dufour, des installations existantes de surveillance automatique des feux rouges par des appareils numériques relevant les infractions feux rouges et vitesse

N° 35/9.08 *Municipalité en corps*

Objet : Mise en place d'une aide individuelle au logement

N° 36/9.08 *Direction des infrastructures et énergies*

*Direction de la jeunesse, sécurité sociale et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 660'000.00, soit de CHF 180'000.00 en 2008, CHF 270'000.00 en 2009 et CHF 210'000.00 en 2010, pour le remplacement des véhicules de la Direction infrastructures et énergies (IE) ainsi que pour un véhicule du Centre de vie enfantine (CVE), Direction jeunesse et sécurité sociale

N° 40/9.08 *Municipalité en corps*

Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2009

4. Rapports de commissions

N° 25/9.08 *Direction du patrimoine*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 725'000.00, subsides non déduits, pour la transformation de la production de chaleur du Complexe de Beausobre;

- N° 27/9.08 *Administration générale, culture et tourisme*  
Objet: Octroi de 1 EPT (équivalent plein temps) supplémentaire au sein du Contrôle des habitants et Police des étrangers;
- N°28/9.08 *Direction des infrastructures et énergies*  
Objet: Demande d'un crédit de CHF 530'000.00 pour la réhabilitation des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel à l'avenue de Lonay ainsi que pour le bouclage du réseau d'eau potable avec le quartier de Saint-Jean, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
- N° 30/9.08 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*  
Objet: Création d'une police intercommunale de la région morgienne régie par une convention de collaboration selon l'article 110 LC avec les Communes d'Echandens, Echichens, Préverenges et Tolochenaz; Autorisation d'engager 5 agents de police au sein de la Police municipale de Morges;
- N°37/9.08 Motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité"

\*\*\*\*\*

## 1. Approbation des procès-verbaux des séances des 4 et 25 juin 2008

Le Secrétaire annonce qu'il faut apporter les corrections suivantes :

### PV du 4 juin 2008 :

En page 369, il est mentionné que **M. Gilbert CHARROT** est décédé samedi dernier, alors qu'il s'agit de **vendredi** dernier.

### PV du 25 juin 2008 :

En page 388, **M. Philippe BECK** figure dans les Conseillers non excusés alors qu'il s'était excusé.

En page 397, intervention de Mme Claudine Dind, corriger la première phrase de la manière suivante : **Mme Claudine DIND** est surprise par la position de M. Schwab qui est employé au Service cantonal de l'environnement, alors que le Canton a un Agenda 21 et a décidé d'aider les communes qui veulent se doter d'un Agenda 21.

En page 398, intervention de Mme Claudine Dind, corriger l'avant-dernière phrase de la manière suivante : *Mme Dind rappelle que le terme Agenda 21 a été choisi lors de la Conférence de Rio en 1992 pour que chaque pays et chaque collectivité publique se dote d'un d'une sorte d'agenda dans lequel noter tout ce qui est à réaliser en ce 21<sup>e</sup> siècle en tenant compte de l'environnement, du social, de l'économie et du développement durable.*

En page 398, intervention de Mme la Syndique Nuria Gorrite : au 3<sup>e</sup> paragraphe, il s'agit non pas de l'interpellation mais de la **motion** Claudine Dind.

Les procès-verbaux ainsi modifiés sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à leur auteur.

## 2. Démission d'un membre de la Commission des finances

Le Président a reçu, en date du 10 juillet dernier, une lettre de **Mme Françoise PONTONIO** qui démissionne de la Commission des finances dont elle faisait partie depuis le début de la législature.

Le Président remercie Mme Pontonio pour son engagement durant ces 2 ans.

## 3. Election d'un nouveau membre à la Commission des finances

Le Président demande s'il y a des propositions pour remplacer Mme Pontonio.

Au nom du Groupe des socialistes, verts et indépendants, M. Vincent Jaques présente la candidature de **M. Bastien MONNEY**.

Il n'y a pas d'autre candidature et M. Monney est élu tacitement, conformément à l'art. 41 du Règlement du Conseil.

## 4. Communications du Bureau

La passation des pouvoirs entre le Bureau sortant et le Bureau entrant en fonction a eu lieu le 3 juillet 2008. Auparavant, le Bureau entrant en fonction a procédé, conformément à l'art. 22, lettre e du Règlement du Conseil, au contrôle des archives du Conseil et les a trouvées en ordre.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le Groupe UDC n'a plus de représentant au sein du Bureau. Dans sa séance extraordinaire du 3 juillet, le Bureau a décidé d'inviter un membre du Groupe UDC afin que ce groupe soit informé des décisions prises, celui-ci sera présent lors des séances du Bureau mais ne pourra participer ni aux débats, ni aux votes.

Le Président rappelle quels sont les chefs des groupes représentés au Conseil. Pour l'Entente morgienne : **M. Eric DECOSTERD**, pour le Groupe libéral : **Mme Esther BURNAND**, pour le Groupe radical : **Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER**, pour le Groupe des socialistes, verts et indépendants : **Mme Anne-Catherine AUBERT** et pour le Groupe UDC : **Mme Patricia da ROCHA**.

Le Président a reçu un courrier de l'ASIME, l'informant que les statuts de cette association ont été ratifiés par les autorités de toutes les communes membres. Par ailleurs, le délai référendaire concernant cet objet est échu.

Etant membre de la commission chargée de l'étude du Plan directeur localisé Morges Gare-Sud, le président a démissionné de cette commission lors de son accession à la présidence. Il est remplacé par M. Bastien Monney.

Il arrive que certains membres du Conseil se plaignent de figurer au PV dans les personnes non excusées alors qu'ils se sont excusés auprès d'un collègue ou d'un membre du Bureau. La correction du PV peut nécessiter une modification de la pagination et l'obligation de tirer à nouveau 2 exemplaires complets du PV sur papier spécial pour archives.

Le meilleur moyen d'éviter ces demandes de correction du PV est de s'excuser directement auprès du secrétaire du Conseil (tél. / répondeur 021 801 43 56, mobile 079 429 55 31 ou pierre\_ethenz@hispeed.ch). Il est inutile de le faire auprès d'une autre personne.

Le Président a reçu ce jour une lettre de la Municipalité l'informant de sa décision de constituer un groupe consultatif d'accompagnement pour suivre les travaux de l'élaboration d'une politique communale de stationnement public. Ce groupe réunit des représentants des commerçants, de l'Office du tourisme, de l'Association pour la sauvegarde de Morges, des représentants des tendances politiques siégeant au Conseil communal, de l'Association Transport et Environnement (ATE), du Touring Club Suisse (TCS) et du Schéma directeur de la région morgienne. Ils auront pour rôle d'exprimer leur avis sur les résultats présentés à la Municipalité à différents moments de l'étude.

Au sein de ce groupe, la Municipalité a décidé que 2 membres du Conseil communal représenteront le Groupe SVI et 2 autres membres représenteront le Centre-droite. Dès lors, la Municipalité prie le Conseil de lui communiquer, d'ici le 15 septembre 2008, les noms des représentants du Conseil communal.

Les chefs des groupes sont priés de passer vers le Président en fin de séance pour qu'il puisse leur remettre les documents.

## 5. Communications de la Municipalité

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce qu'il y a 4 communications verbales en plus des communications écrites N<sup>os</sup> 34/9.08, 38/9.08, 39/9.08 et 41/9.08 en main des Conseillers.

**M. le Municipal Frédéric JOMINI** rappelle que la Commune achemine depuis de nombreuses années la totalité des matières organiques collectées sur le territoire de la Ville de Morges vers l'entreprise Germanier Ecorecyclage SA à Lavigny. Celles-ci sont transformées en fertilisant sous forme de compost.

Depuis 2006, M. Luc Germanier, propriétaire de l'entreprise, a régulièrement informé la Municipalité sur son projet de construction à Lavigny d'une usine de production de biogaz. Actuellement, la réalisation de cette installation arrive à son terme et la phase de mise en service est toute proche. Afin de garantir l'approvisionnement de son usine, M. Germanier a approché plusieurs communes de la région, dont Morges, dans le but d'établir un contrat de reprise et de traitement des matières organiques.

La quantité totale des matières organiques produites sur le territoire de la Ville de Morges se monte à 1'100 tonnes/an, dont 800 tonnes sont collectées au porte-à-porte et livrées directement par notre camion. Le reste, environ 300 tonnes/an, provient essentiellement des tontes de gazon et des tailles d'arbres des services communaux. Celles-ci sont entreposées au Boiron, puis broyées et transportées à Lavigny par l'entreprise Germanier Ecorecyclage SA.

Le principal avantage du choix de la filière de traitement proposée repose sur le fait que la totalité des matières organiques seront transformés en biogaz. Une partie de celui-ci sera injectée dans le réseau de distribution morgien, ce qui est en adéquation avec la politique engagée par la Ville de Morges en matière énergétique et environnementale.

C'est pourquoi, la Municipalité a signé un contrat de quatre ans avec l'entreprise Germanier Ecorecyclage SA, lui garantissant la mise à disposition de la totalité des matières organiques collectées par la Commune. A noter qu'outre l'avantage écologique de ce type de traitement, le résultat financier est également plus favorable avec cette solution. La différence entre les coûts totaux actuels et ceux proposés dans le contrat est pour l'instant minime. Toutefois, cet écart s'accroîtra à mesure que la quantité de déchets végétaux augmentera, ce qui doit nous encourager à promouvoir encore davantage un meilleur tri des déchets.

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** rappelle que le Conseil a accepté, le 6 février 2008, un crédit de CHF 119'000.00, subsides non déduits, pour l'aménagement d'un terrain multisports dans le préau du Collège du Petit-Dézaley.

En date du 13 juin 2008, dans le cadre du programme UEFA Hattrick : "mini-pitches" (mini-terrains) l'Association Suisse de Football (ASF) a informé la Municipalité qu'elle nous verserait une subvention de CHF 20'000.00, ce qui avec le fonds du sport de CHF 26'000.00 finance à hauteur de CHF 46'000.00 le terrain multisports.

Par ailleurs, la réalisation de cet aménagement devrait être terminée d'ici la fin septembre 2008, une inauguration aura lieu en octobre 2008, pour laquelle le Conseil recevra une invitation en temps utile.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** informe le Conseil que, suite à l'accord par le Conseil communal d'un crédit d'étude de CHF 50'000.00 pour la réalisation d'une étude préliminaire relative à la réalisation d'une piscine couverte, la Municipalité a constitué un comité de pilotage et un groupe technique chargés de conduire ce projet, en concertation avec un groupe d'accompagnement qui sera nommé prochainement. L'étude préliminaire abordera quatre points déterminants : les besoins, les programmes, les sites et les aspects financiers selon une approche systémique, vu l'interrelation entre ces points.

La définition des besoins, à savoir l'évaluation des divers publics potentiellement intéressés, revêtant un caractère éminemment stratégique, la Municipalité a décidé l'envoi d'un questionnaire auprès des groupes d'intérêts, des associations, des communes, et des entreprises de la région. Environ 150 questionnaires sont partis aujourd'hui. Il est en effet apparu judicieux d'engager une large consultation qui permettra de préciser les attentes ainsi que de prendre la température quant aux diverses volontés et possibilités d'implication dans ce projet. Cet aspect est notamment important pour fournir une base de données utile à la suite du projet.

Les objectifs de ce questionnaire sont notamment :

- Donner forme aux attentes des différentes parties questionnées
- Valider /infirmer les besoins prédéfinis (tels que relayés par la société civile, la presse, etc., les débats du CC, etc.)



- Donner un signal clair de la volonté de la Municipalité d’aboutir à la réalisation d’une piscine
- Obtenir des données préliminaires qui permettront à l’équipe de projet d’esquisser des scénarii envisageables à un stade précoce de l’étude.

Il est important de préciser que suite à cette consultation préalable il ne sera pas possible de répondre à toutes les attentes mais qu’elle permettra d’effectuer une pesée des intérêts entre les différents besoins exprimés, en tenant compte des autres éléments que sont les sites potentiels, leurs contraintes/atouts techniques, environnementaux, réglementaires et d’accessibilité ainsi que les possibilités de financement.

Parallèlement à l’envoi du questionnaire, une prospection auprès des milieux privés susceptibles de s’engager dans un Partenariat Public-Privé (PPP) avec la Ville de Morges ou la région pour la réalisation, voire l’exploitation, de cet équipement sera menée.

L’ensemble des groupes politiques présents au Conseil communal sera consulté et la Municipalité restituera à tous les partenaires les résultats de la consultation.

**M. le Municipal Denis PITTET** annonce que la Municipalité a adopté un nouveau Règlement sur les terrasses des établissements publics, permettant une exploitation hivernale, conformément aux souhaits exprimés par les divers hôteliers et restaurateurs de la place. Sa rédaction a été le fruit d’un travail concerté entre les autorités et la Coordination des Commerçants morgiens.

Le règlement sera accessible sur le site [www.morges.ch](http://www.morges.ch) dès qu’il aura été formellement adopté par le Chef du Département de l’intérieur.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** donne lecture de la communication N° 41/9.08 que les membres du Conseil ont trouvée sur leurs tables.

La discussion est ouverte sur ces communications.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** est étonné de voir la composition prévue pour le groupe d’accompagnement sur la politique du stationnement. Le Centre-droite morgien comprenant 4 partis, il pense qu’il devrait être possible d’avoir 4 représentants du Groupe SVI et 4 représentants du Centre-droite.

D’autre part, M. Busslinger est étonné par la formulation des dossiers prioritaires, en rapport avec la communication de Mme la Syndique Nuria Gorrite concernant la piscine et la communication écrite N° 41/9.08. L’objectif de la Municipalité est de déposer le préavis de construction, M. Busslinger en conclut que la Municipalité souhaite que la piscine se fasse sur le territoire morgien. Pour la halle multifonction, l’objectif est d’être partenaire actif pour favoriser la construction d’une halle multifonction dans la région morgienne. Or la communication précédente dit que le but du questionnaire est de préciser si la piscine devait se construire à Morges ou ailleurs dans la région, si cette construction devait être purement morgienne ou en partenariat avec d’autres communes, éventuellement des partenaires privés. Dans ces conditions, M. Busslinger se demande si la consultation sert à quelque chose ou si la Municipalité a déjà pris la décision de construire la piscine couverte à Morges.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** pense que M. Busslinger tire des conclusions hâtives de tout cela. La Municipalité est désireuse de définir l’ensemble

des possibilités d'implantation pour la piscine couverte. Quelle que soit l'option choisie, la Municipalité doit déposer un préavis pour demander des fonds pour la construction d'une piscine couverte, que ce soit seule ou en partenariat avec d'autres communes. Mme Gorrite cite le cas de l'ARASMA : la construction du réseau d'accueil de jour des enfants est un projet régional, mais la Municipalité doit demander l'accord du Conseil pour participer à ce projet. Il en va de même pour la piscine couverte.

En ce qui concerne la halle multifonction, la situation est différente : la Commune est partenaire d'une fondation privée qui sollicite la Commune de Morges pour savoir si la Commune avait des terrains disponibles pour la construction de cette halle. La même démarche a été entreprise auprès d'autres communes. La Municipalité est dans l'attente du résultat de l'enquête sur les possibilités d'implantation et elle peut, aujourd'hui affirmer que cette halle multifonction se fera à Morges.

**M. le Municipal Yves PACCAUD** répond à l'intervention de M. Busslinger à propos de la composition prévue pour le groupe d'accompagnement sur la politique du stationnement. La Municipalité estime qu'un groupe de 15 à 25 personnes est difficilement gérable, c'est pourquoi elle a préféré limiter le nombre de membres de ce groupe, raison pour laquelle la représentation des forces politiques a été limitée à 2 représentants de la gauche et 2 représentants du Centre-droite.

La parole n'est plus demandée.

## 6. Préavis de la Municipalité

N° 33/9.08 Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour le remplacement, au carrefour Paderewski/Dufour, des installations existantes de surveillance automatique des feux rouges par des appareils numériques relevant les infractions feux rouges et vitesse;

Les commissaires sont Mme et MM. :

|                        |                             |                            |
|------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| <b>Richard BOUVIER</b> | <b>Roger CHRISTINAT</b>     | <b>Anne GRIN</b>           |
| <b>Joan MERINO</b>     | <b>Jean-Jacques REGAMEY</b> | <b>Jean-Bernard THULER</b> |
| <b>Giulio ZENONI</b>   |                             |                            |

N° 35/9.08 Mise en place d'une aide individuelle au logement;

Les commissaires sont Mmes et MM. :

|                                 |                        |                            |
|---------------------------------|------------------------|----------------------------|
| <b>Arlette BERGUNDHAL</b>       | <b>Richard BOUVIER</b> | <b>Daniel BUACHE</b>       |
| <b>Anne-Françoise COSANDEY</b>  | <b>Cedric FAVRE</b>    | <b>Nicola LOFOCO</b>       |
| <b>Valérie MERINO DE TIEDRA</b> | <b>Michel REYNOLDS</b> | <b>Jean-Bernard THULER</b> |

N° 36/9.08 Demande d'un crédit de CHF 660'000.00, soit de CHF 180'000.00 en 2008, CHF 270'000.00 en 2009 et CHF 210'000.00 en 2010, pour le remplacement des véhicules de la Direction infrastructures et énergies (IE) ainsi que pour un véhicule du Centre de vie enfantine (CVE), Direction jeunesse et sécurité sociale;

Les commissaires sont Mmes et MM. :

|                            |                        |                          |
|----------------------------|------------------------|--------------------------|
| <b>Jean-Jacques AUBERT</b> | <b>Esther BURNAND</b>  | <b>Martine COSTA</b>     |
| <b>Philippe DERIAZ</b>     | <b>Jean-Claude GOY</b> | <b>François LLAVADOR</b> |
| <b>Claude WILLOMMET</b>    |                        |                          |

N° 40/9.08 Arrêté d'imposition pour l'année 2009.

Ce préavis est étudié par la Commission des finances.

## 7. Rapports de commissions

N° 10/6.08 *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*  
 Objet : Création d'un poste de délégué au développement durable au sein de la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable et demande de crédit de CHF 60'000.00 pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 – **Deuxième débat**;

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** trouve que le concept de développement durable, que l'on retrouve dans nombre de motions ou préavis, est pour le moins flou et qu'il offre un champ d'action quasi illimité à l'administration, aux politiciens et censeurs de tout poil. M. Busslinger avoue considérer avec quelque méfiance ce concept qui conduit à une sorte de réglementation douce, imprégnée à la fois de bons sentiments et d'une conception interventionniste de gouvernance locale, régionale, voire mondiale, destinée à faire le bonheur des peuples et des individus.

Après avoir exprimé ses réserves, M. Busslinger précise que le développement durable comporte 3 composantes, et parmi elles la composante économique. Car le développement durable postule la croissance, et par là même le progrès, notamment technique. Il convient donc de combattre l'angélisme de projets dont l'essence première est de s'opposer au libéralisme et qui visent à la décroissance économique.

Le développement durable repose sur un certain nombre de postulats, traduits eux-mêmes en une kyrielle d'indicateurs (il y en a 120 sur le plan fédéral). Pour exemple, M. Busslinger cite le postulat 3A qui dit, sous l'intertitre Satisfaction et bonheur : "Les possibilités pour les générations présentes et à venir de mener une existence satisfaisante et de trouver le bonheur doivent être préservées et favorisées". Chacun de nous a une vision du bonheur, comment le mettre dans une politique ? Un des indicateurs est la surface habitable par personne. Il est considéré que si cette surface augmente, il s'agit d'un élément négatif. Donc, pour concourir au développement durable, il vaut mieux habiter des clapiers !

Lorsqu'on se déconnecte de la réalité au point de retenir de tels indicateurs, toutes les dérives sont possibles. Il s'agit donc de rester pragmatique, proche du terrain et qui, mieux que notre Municipalité et nos chefs de service, qui sont en contact quotidien avec les réalités du terrain, peuvent mieux intégrer les divers éléments du développement durable ?

M. Busslinger craint que le délégué au développement durable ne se réfère plus aux postulats et indicateurs retenus au plan fédéral qu'à la réalité telle que la connaissent les chefs de service. C'est pourquoi il invite le Conseil à refuser ce préavis.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** est convaincue que personne dans cette salle n'est contre le principe même du développement durable. Nous sommes conscients des problèmes écologiques qu'entraîne notre mode de vie. Nous sommes tous convaincus qu'il faut modifier, aujourd'hui plutôt que demain, notre manière de consommer si nous voulons transmettre à nos enfants une ville où il fait bon vivre.

Cette prise de conscience est collective, relayée qu'elle est par tous les médias : journaux, magazines, TV, Internet, etc.

L'une des questions est de savoir s'il faut nommer un délégué au développement durable qui dira aux Morgiens comment faire du développement durable.

On nous dit déjà comment trier nos déchets, on nous incite déjà à prendre le bus plutôt que la voiture, on nous invite déjà à nous rendre au travail à vélo, on nous encourage déjà à envoyer nos enfants à l'école à pied plutôt que les y déposer en voiture, on nous invite déjà à boire l'eau du robinet plutôt que celle en bouteille, etc, etc.

Alors que fera de plus pour nous un délégué au développement durable ? Pour en avoir une idée, Mme Kirchhofer s'est donc adressée à Mme Kolb, déléguée à l'Agenda 21 à Yverdon-les-Bains depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et lui a demandé quelles ont été ses actions et ses activités depuis son entrée en service. La réponse a été la suivante :

Les 3 domaines d'action de l'Agenda 21 à Yverdon-les-Bains sont la mobilité douce, la consommation de proximité et l'administration exemplaire. En outre, Mme Kolb doit coordonner et encourager les projets de développement durable des services communaux :

1. mobilité douce : participation à la bourse aux vélos d'occasion, organisation de la semaine de la mobilité, organisation du forum de la mobilité d'entreprise;
2. consommation de proximité : organisation d'une conférence sur l'agriculture de proximité, publication d'un dépliant sur les producteurs du marché;
3. administration exemplaire : participation à "A vélo au boulot", organisation d'activités complémentaires comme concours interne et concours avec la Ville de La-Chaux-de-Fonds, mise en service de vélos pour les déplacements professionnels des employés communaux, préparation d'un plan de mobilité pour la commune, souper du personnel préparé uniquement avec des produits de la région, mise à jour d'une grille d'évaluation de projets selon le développement durable.

En lisant la réponse de Mme Kolb, Mme Kirchhofer se dit que les projets menés à Yverdon sont déjà mis en pratique à Morges. Alors pourquoi avoir un délégué au développement durable ? pour faire comme les autres alors que nous faisons déjà aussi bien qu'eux ?

On a expliqué à la commission qu'il fallait un pilote dans l'avion. Mais l'avion a déjà des pilotes (les chefs de service), faut-il encore un super pilote ?

Le prix à payer pour ce super pilote semble disproportionné par rapport à ce qu'il pourrait apporter à notre Ville.

C'est peut-être la conclusion à laquelle Yverdon-les-Bains arrivera puisque dans sa réponse, Mme Kolb écrivait : la pérennisation de mon poste est actuellement à l'étude. C'est dire si, après 2 ans, l'utilité de ce poste ne saute pas aux yeux.

Le développement durable est l'affaire de tous. En ce qui concerne la Commune, cette responsabilité est déjà assumée par les chefs de service et les autres collaborateurs. Quant aux citoyens, leur sensibilisation peut être assurée, à moindre coût, par les moyens déjà utilisés.

En conséquence, Mme Kirchhofer invite le Conseil à refuser les conclusions du préavis.

Après s'être plongée dans les débats du 25 juin, **Mme Laura PACCAUD** désire revenir sur 2 points :

De nombreuses déclarations faisaient référence au fait que la Ville n'avait pas besoin d'une personne supplémentaire pour développer un Agenda 21. Il est vrai que nos chefs de service intègrent déjà partiellement cette réflexion dans leur travail quotidien. Néanmoins, ils ne pourront pas remplacer un délégué au développement durable puisqu'ils ne font pas le même travail et n'ont pas suivi la même formation. De nos jours, tant l'Université de Lausanne que l'EPFL proposent des cours et séminaires spécialisés pour former ces personnes. Le but de ce préavis est d'engager un expert qui collabore avec les chefs de service et les employés, centralise les idées, étudie leur faisabilité, choisit les indicateurs pertinents, pondère les avantages et inconvénients de chaque mesure, etc. Comment pourrait-on confier la totalité de ces tâches à une ou plusieurs personnes en plus de leur cahier des charges actuel ? Nos chefs de service abattent un travail extraordinaire, alors ne les surchargeons pas davantage en leur assignant des tâches pour lesquelles ils n'ont pas été formés.

De plus, Mme Paccaud tient à souligner que beaucoup de gens se méprennent sur le développement durable. Elle rappelle donc que le développement durable est un processus de développement conciliant l'écologique, l'économique et le social en établissant un lien entre ces 3 pôles. Ce qui revient à concilier ce qui semble, pour beaucoup, inconciliable. C'est pourquoi, au lieu de rester figé dans un clivage gauche – droite, il serait plus écologique, économique et social de comprendre que Morges a réellement besoin de quelqu'un qui coordonne tous les efforts pour mettre en place un Agenda 21, afin que Morges ait enfin une vraie politique de développement durable.

**M. Yvan CHRISTINET** rappelle la définition du développement durable : il s'agit d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ce processus va bien au delà de la promotion d'une telle énergie ou d'une autre énergie. D'ailleurs, selon une récente communication de la Municipalité, ce principe est maintenant inscrit dans le programme de législation.

Une commission consultative a permis de définir quelques pistes à suivre. Cela nous concerne tous, la population, les services communaux, les jeunes et les moins jeunes. C'est pourquoi l'approche du développement durable ne peut se faire de manière sectorielle, mais uniquement de manière transversale. En effet

chaque secteur a une influence sur d'autres secteurs. Par exemple, l'aménagement du territoire a une influence sur la mobilité, la pollution, la santé, etc. Plusieurs exemples ont montré que l'approche sectorielle peut donner des résultats dans différents domaines comme l'énergie, le recyclage, la gestion de l'espace ou encore l'aide aux familles. Toutefois, les ressources en temps et en énergie de notre Administration ne sont pas inépuisables. La Commission consultative Agenda 21 est arrivée à la conclusion qu'il n'est plus possible de confier l'administration de ces tâches aux seules forces de l'Administration ou de la commission consultative. Dans le but d'élaborer un Agenda 21, il est nécessaire d'avoir une approche pluridisciplinaire en se dotant d'un programme cohérent qui fédérera les actions entreprises. Un Agenda 21 n'est rien d'autre qu'une planification de projets, c'est une opportunité de créer des synergies avec comme corollaire un dynamisme qui favorisera des solutions nouvelles plus favorables tant au point de vue économique que social ou environnemental. M. Christinet rappelle en outre que le Conseil a accepté sans discussion le vœu N° 8 de la Commission de gestion qui demandait la création d'un poste de délégué au développement durable. C'est pourquoi il invite le Conseil à voter les conclusions du préavis.

Pour avoir fait partie de la Commission consultative Agenda 21, **M. Claude BRUNNER** tient à relever certains points qui ne manqueraient pas d'interpeller les contribuables de notre Commune.

Sur le fond : La création d'un poste de délégué au développement durable serait faire un affront aux chefs de service qui dans toute étude, préavis, plan de quartier ou d'aménagement, appliquent scrupuleusement, et déjà avant les accords de Rio et de Kyoto, les principes du développement durable. Par exemple la qualité de l'air et de l'eau, la circulation, le tri à la source et la gestion des ordures, le Théâtre de Beausobre, l'accueil de l'enfance, etc. En résumé la majorité des dépenses qui sont votées à chaque budget. La création de ce poste ne ferait que créer un doublon coûteux et pratiquement inamovible.

Sur la forme : Durant les travaux de la Commission consultative Agenda 21, la question de la création d'un poste de délégué au développement durable n'a jamais été ouvertement mentionnée. Et voilà que cette question sort sournoisement dans le rapport de la commission. Ce rapport est alors envoyé aux commissaires par courrier électronique. Moins d'une semaine après, le préavis municipal est publié, assorti d'un cahier des charges correspondant étrangement au profil d'un membre de la commission chargée de l'étude du préavis, alors étudiant à l'EPFL. Questionné lors des débats de ce printemps par la Présidente de la commission, ce commissaire déclare simplement avoir informé sa hiérarchie.

M. Brunner invite le Conseil à voter dans le respect des chefs de service et d'une saine gestion des deniers publics.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** déclare que la Municipalité tient à rester pragmatique. Si les propos de Mme Kirchhofer sont édifiants, il convient de tenir compte du fait que, comme il y a de bons et de mauvais ingénieurs, il peut également y avoir de bons et de mauvais délégués à l'Agenda 21.

Mme Gorrite rappelle également le vote presque unanime du Conseil sur le vœu de la Commission de gestion demandant l'engagement d'une personne pour le poste de délégué au développement durable, qui fera également office de délégué à l'énergie. C'est-à-dire qu'une partie des tâches assignées à cette personne

concernera l'Agenda 21, l'autre partie sera dévolue à l'énergie.

Il est vrai que la Commune de Morges fait des efforts, que la politique est tournée vers des soucis du développement durable, par exemple en participant à la Semaine de la mobilité ou encourageant le tri des ordures. Ceci dit, ce sont les chefs de service qui demandent la création de ce poste. La cheffe de service engagée à l'aménagement du territoire ne peut plus absorber de nouvelles tâches. C'est le Secrétaire municipal qui, par défaut, s'occupe de la coordination de certains projets.

Il faut également considérer que l'on ne peut plus conduire une politique municipale comme il y a 10 ans. Aujourd'hui, la population, les groupes d'intérêts nous demandent d'être consultés beaucoup plus en amont. M. Busslinger lui-même l'a dit, les groupes d'intérêts, la population, les associations ne sont pas consultés autant qu'ils voudraient l'être. Pour recevoir toutes ces informations, les ordonner, en faire une synthèse, la Municipalité ne suffit plus et les chefs de service n'en ont pas la possibilité. C'est pour toutes ces raisons que nous avons besoin d'un Délégué au développement durable.

**M. Bertrand GILLIARD** constate que la longueur des débats est un symbole de la dérive type de ce genre de poste. On va passer un temps fou à discuter au lieu d'agir, il y aura un nombre d'heures élevé passé en réunions, discussions, séances de coordination.

D'autre part, afin que chacun puisse se prononcer en toute indépendance, M. Gilliard demande, conformément à l'art. 78 RCC, que la votation se fasse à bulletin secret.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

La proposition de vote à bulletin secret recueille plus de 5 voix, elle est donc acceptée.

Au vu des nombreuses prises de position, le Président désire faire voter les 2 points des conclusions séparément.

**M. Bertrand GILLIARD** estime que les 2 points sont liés : il n'est pas possible d'accepter la création du poste et de refuser les moyens nécessaires. A l'inverse, refuser le poste et accepter les moyens est vide de sens. Il propose de voter les conclusions en bloc.

Conformément à l'art. 76 RCC, la procédure de vote en 2 objets séparés est soumise au vote. Elle est refusée par 44 voix contre 27.

**Au vote :**

**Bulletins délivrés : 76**  
**Bulletin blanc : 1**

**Bulletins rentrés : 76**  
**Bulletins valables : 75**

**Les conclusions du préavis sont acceptées par 44 OUI contre 31 NON.**

Elles ont la teneur suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. De créer un poste de délégué au développement durable à temps partiel (taux d'occupation 80%) au sein de la direction ATD2 pour une durée de 3 ans :
  - de dire qu'un montant de CHF 104'000.000 (montant annuel), charges sociales comprises, sera porté aux comptes dès l'année 2008 et jusqu'à la fin 2011;
  - de dire qu'un montant de CHF 8'000.00 est octroyé pour l'installation du nouveau poste (mobilier et matériel informatique).
2. D'octroyer un crédit de CHF 60'000.00 pour financer les prestations de mandataires accompagnant la mise en place de la nouvelle structure et la concrétisation des premières actions :
  - de dire que ce montant sera amorti en règle générale, en trois ans, à raison de CHF 20'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

N° 25/9.08 *Direction du patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 725'000.00, subsides non déduits, pour la transformation de la production de chaleur du Complexe de Beausobre;

**M. Michel REYNOLDS**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Sylvain MICHOU**D constate que la Commission des finances était étonnée de ne pas trouver d'examen par rapport à une pompe à chaleur. A-t-il été répondu à cette question ?

**M. le Municipal Michel GRIVEL** répond qu'une pompe à chaleur a été installée lors de la construction du Complexe de Beausobre. Elle a été mise hors service car elle n'a jamais fonctionné de façon satisfaisante et il n'était pas possible de l'actualiser.

**M. Michel REYNOLDS** précise que le point 4 du rapport dit que le système de la pompe à chaleur a été écarté car le Complexe de Beausobre se trouve trop loin du lac et de la Morges.

**M. Sylvain MICHOU**D insiste sur le sujet de la pompe à chaleur. Les systèmes actuels sont plus performants que ceux d'il y a 20 ans. Il pense qu'il serait possible d'installer un système moderne et performant.



**M. le Municipal Michel GRIVEL** répond qu'une étude, réalisée par l'EPFL, est arrivée à la conclusion qu'une telle installation n'était pas réalisable à cet endroit.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 725'000.00, subsides non déduits, pour la transformation de la production de chaleur du complexe de Beausobre;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 36'250.00 par années, à porter en compte dès le budget 2009;
3. de prélever sur le Fonds d'encouragement de la ville de Morges un montant de CHF 8'520.00 pour subventionner la pose des panneaux solaires.

N° 27/9.08 *Administration générale, culture et tourisme*

Objet : Octroi de 1 EPT (équivalent plein temps) supplémentaire au sein du Contrôle des habitants et Police des étrangers;

**Mme Claudine DIND**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes celles du préavis municipal.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** informe le Conseil que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du rapport sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder un poste administratif (taux d'occupation 100 %) au Contrôle des habitants et police des étrangers et de dire qu'un montant de CHF 90'000.00 (montant annuel), charges sociales comprises, sera porté aux comptes 2008, chapitre 620, pro rata temporis;
2. d'accorder la somme de CHF 4'500.00 pour couvrir les frais de matériel, de logiciels informatique et de mobilier et de dire que le montant sera porté aux comptes 2008.

N° 28/9.08 *Direction des infrastructures et énergies*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 530'000.00 pour la réhabilitation des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel à l'avenue de Lonay ainsi que pour le bouclage du réseau d'eau potable avec le quartier de Saint-Jean, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

**M. Alain TROGER**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité moins 1 avis contraire.**

Elles ont la teneur suivante :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 530'000.00 pour la réhabilitation des conduites industrielles d'eau potable et de gaz naturel à l'Avenue de Lonay ainsi que pour le bouclage du réseau d'eau potable avec le quartier de Saint-Jean, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;

2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 26'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

N° 30/9.08 *Direction de la sécurité publique et protection de la population*  
 Objet : Création d'une police intercommunale de la région morgienne régie par une convention de collaboration selon l'article 110 LC avec les Communes d'Echandens, Echichens, Préverenges et Tolochenaz; Autorisation d'engager 5 agents de police au sein de la Police municipale de Morges;

Remplaçant Mme Anne-Catherine Aubert, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, **M. Joan MERINO** lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Bien qu'il soit favorable à une relation de proximité, où la direction et l'administration policière sont soumises à un contrôle politique, **M. Philippe DERIAZ** ne peut souscrire à ce projet qu'il considère comme prématuré. On ne saurait accepter la création d'une police intercommunale alors que d'importants changements structurels sont prévus en matière de gendarmerie et de police. Il faut également prendre en compte le projet de police coordonnée voté par le Grand Conseil et l'initiative d'Artagnan pour une police unifiée.

Tenant compte des futurs changements possibles en matière de police et de gendarmerie, M. Deriaz estime prématurée la création d'une police intercommunale. Il votera donc contre ce préavis.

**M. le Municipal Denis PITTET** rappelle qu'il est membre de la Plateforme de la sécurité vaudoise mise en place par le Conseil d'Etat. Le Groupe Canton – communes qui débat de l'objet va dans la direction d'une structure régionale, indépendamment de savoir quelle sera la décision du peuple vaudois quant à une police unique ou une police unifiée. Régionaliser une police à l'échelle de la région comme c'est le cas prévu par ce préavis représente la voie de l'avenir.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente.**

Elles ont la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de créer une police intercommunale de la région morgienne régie par une convention de collaboration selon l'article 110 LC avec les communes d'Echandens, d'Echichens, Préverenges et Tolochenaz ;
2. d'accepter les statuts de la convention relative à la collaboration intercommunale en matière de police ;
3. d'autoriser l'engagement de 5 agents de police au sein de la police municipale de Morges, dont 3 ETP provenant de la commune de Préverenges, dès la mise en œuvre de la convention.

N° 37/9.08 Motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité".

**M. Eric DECOSTERD**, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport, lequel demande que le texte de la motion soit modifié comme suit : *Il est demandé à la Municipalité d'étudier rapidement tous les moyens qui permettent de redonner à la population un sentiment de sécurité, dont notamment la vidéosurveillance.*

**Mme Esther BURNAND** a accepté de modifier sa motion comme le demande la commission.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** annonce que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de la motion.

**M. Mario BURATTI** estime que Morges n'est ni le Chicago des années 30, ni le Bagdad d'aujourd'hui. Une présence accrue de la police ou l'installation de caméras de surveillance aux endroits chauds de Morges lui paraissent disproportionnées par rapport aux réels problèmes de la Ville. Il constate que ceux qui parlent de zones dangereuses, notamment aux environs de la Gare, sont également ceux que l'on ne rencontre jamais dans ces endroits le soir. En bref, on risque plus, à Morges, de se casser une jambe en glissant sur une peau de banane que de se faire casser la gueule par un ivrogne. M. Buratti rappelle que la violence, que ce soit à Morges ou ailleurs dans le monde, est principalement domestique.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote :**

**La motion Esther Burnand "Un pas de plus vers la sécurité" est prise en considération à une majorité évidente par le Conseil communal.**

## 8. Projet de modification du Règlement du Conseil communal

Au nom du Groupe UDC, **Mme Patricia da ROCHA** présente, conformément à l'art. 60, lettre c du Règlement du Conseil communal (RCC), un projet de modification des art. 20 et 23 RCC.

Art. 20 : Le Bureau du Conseil est composé du président et des deux scrutateurs.

Art. 20 (nouveau) :

- a) *Le Bureau du Conseil est composé du président et des deux scrutateurs.*
- b) *Le Bureau élargi, composé du président, des vice-présidents, du secrétaire et son suppléant, de deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants, de l'huissier et son suppléant, effectuent les travaux de préparation de l'assemblée du Conseil communal.*
- c) *Si un groupe politique représenté au Conseil communal n'a pas de représentant au bureau élargi, il a le droit de désigner en son sein, un représentant qui sera élu comme membre à part entière du bureau élargi.*

Art. 23 : Le Bureau du Conseil, auquel s'adjoignent les vice-présidents, le secrétaire, le secrétaire suppléant, les scrutateurs suppléants, l'huissier et son suppléant et les citoyens qu'il désigne, forme le bureau électoral pour les votations et élections fédérales, cantonales et communales.

Art. 23 (nouveau) : *Le bureau élargi forme le bureau électoral, avec les citoyens qu'il désigne, pour les votations et élections fédérales, cantonales et communales.*

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** dit que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération du projet de modification présenté puisque qu'il s'agit d'une affaire interne au Conseil communal.

**Mme Esther BURNAND** propose de soumettre le projet à l'examen d'une commission, conformément à l'art. 62 RCC.

**M. Vincent JAQUES** rejoint l'avis de Mme Burnand. Il demande un éclaircissement sur l'article 62 RCC qui stipule que la Municipalité doit présenter un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé.

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** précise que la Municipalité doit présenter un préavis sur toute motion ou tout projet rédigé (art. 33 LC).

**M. Philippe BECK** trouve que l'article 23 RCC existant et celui proposé par le Groupe UDC sont semblables et demande s'il est vraiment nécessaire d'avoir une nouvelle rédaction pour cet article.

La parole n'est plus demandée.

Le renvoi en commission est soutenu par plus de 10 membres du Conseil. Cette proposition sera donc soumise à l'examen d'une commission.

## 9. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens

**Mme la Syndique Nuria GORRITE** répond à la question posée par M. Claude Randin au sujet du vin servi lors de l'apéritif de la Fête de la musique. Le choix du Comité d'organisation a été dicté par le fait que le vigneron de La Côte qui a fourni le vin pouvait mettre un camion frigorifique pour garder le vin au frais alors que le Vignoble de la Commune ne dispose pas d'un tel véhicule.

Répondant à la question de M. Rémy Delalande concernant une hausse des cambriolages sur La Côte, **M. le Municipal Denis PITTET** informe le Conseil que, selon la Police cantonale, la situation à Morges est qualifiée de stationnaire.

La discussion est ouverte sur ces réponses.

La parole n'est pas demandée.

## 10. Questions, vœux et divers

S'exprimant au nom des groupes radical, libéral et de l'Entente morgienne, **Mme Esther BURNAND** constate que la rue des Vignerons a été refaite. Des places de stationnement ont été supprimées et des îlots de verdure créés. D'un autre côté, on nous informe de la planification d'un giratoire vers la Tour. Ces modifications font-elles partie du Plan directeur des circulations ?

D'autre part et à titre personnel, **Mme Esther BURNAND** relève que la maison de Sylvana semble être fermée et demande à quoi on en est.

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** confirme que le Chalet Sylvana est fermé. Une solution a été trouvée au local des scouts pour pouvoir commencer les travaux sur le site de Sylvana. Il a semblé judicieux de rassembler tous les enfants au local des scouts, ce qui permet d'avoir tous les enfants réunis au local des scouts et à Beausobre à midi, plutôt que dans 3 sites, ce qui aurait été le cas si l'on avait gardé une partie des enfants à Sylvana. Cette solution est plus avantageuse sur le plan de la rationalisation du travail.

**Mme Esther BURNAND** demande si cette solution transitoire peut être prolongée ou non.

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** répond que cette solution transitoire n'est envisageable que jusqu'à la construction définitive du nouveau bâtiment à Sylvana.

La Municipalité répondra à la première question de Mme Burnand lors d'une séance ultérieure.

**M. Jean-Philippe KUFFER** rappelle que le Conseil a voté un crédit pour la réfection complète de la toiture de la Caserne des pompiers et le remplacement du système de chauffage. Constatant que nous sommes aux portes de l'automne, il demande si les travaux seront effectués avant l'hiver ou après.

**M. le Municipal Michel GRIVEL** répond que tous les devis sont rentrés et l'adjudication des travaux aura lieu dans les 10 jours. Il rassure M. Küffer : les pompiers seront chauffés durant l'hiver.

**M. Dominique DEGAUDENZI** demande pourquoi il est possible d'avoir des trottoirs en Zone 30 à la rue du Sablon, alors qu'il avait été répondu à Mme Esther Burnand, au début de l'année, qu'une séparation des piétons et véhicules à l'avenue de Chanel va à l'encontre du principe de la Zone 30.

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

**Mme Catherine HODEL** rappelle que le Conseil a accordé, en décembre 2007, un crédit d'un montant total de CHF 7.6 millions pour la construction d'un Centre de vie infantine (CVE) en 2 phases. Le début des travaux de la nouvelle Bergerie était prévu en automne 2008 et ceux de Sylvana en 2009. La Municipalité a informé le Conseil par sa communication N° 23/5.08 de la création de 14 nouvelles places d'accueil et de la location de locaux supplémentaires à la maison des scouts.

Un appel d'offre a été lancé en mai 2008 pour le mandat d'architecte du CVE de Sylvana.

Pour quelle raison la construction du CVE de Sylvana est-elle maintenant prévue avant celle de la nouvelle Bergerie, contrairement à ce qui avait été voté par le Conseil ?

**Mme la Municipale Sylvie MOREL-PODIO** répond que la planification prévue pour la nouvelle Bergerie en phase 1 et Sylvana en phase 2 était due au fait que la Municipalité ne disposait pas, à l'époque, d'une solution de rechange pour Sylvana. La location de la maison des scouts a modifié ces conditions et permis de donner la priorité à Sylvana. Cette possibilité avait été mentionnée dans le préavis N° 16/6.07.

**M. le Municipal Michel GRIVEL** précise que le projet a été accepté et que la première étude a été lancée. Ce projet étant complexe, il faut un peu de temps pour réunir toutes les informations.

**Mme Claudine DIND** regrette que le mur érigé sur la rive droite de la Morges à la rue des Vignerons ne permette plus aux piétons de voir la Morges. Elle se demande pourquoi ce mur est si haut. Elle émet le vœu que la Commune trouve une solution plus légère et respectueuse de l'environnement pour la rive gauche, sans quoi les piétons seront pris dans un couloir entre le mur et les rocailles. D'autre part, Mme Dind émet le vœu que, pour plus d'équité entre les habitants, la Commune s'aligne sur la pratique de nombreuses autres communes et soutienne l'achat d'un vélo électrique à hauteur de CHF 300.00 ou plus par vélo, plutôt qu'en pourcentage du prix global.

**M. le Municipal Michel GRIVEL** pense que le mur que Mme Dind trouve trop haut ne l'est pas autant qu'elle le prétend.

Quant au vœu concernant les vélos électriques, une commission a statué à ce sujet et il a été décidé de soutenir l'achat d'un vélo électrique à hauteur de 20 %. D'autre part, comme de nombreuses demandes ont été faites pour d'autres véhicules électriques (motos, scooters, voitures), la commission sera de nouveau réunie et pourra étudier le vœu de Mme Dind.

**M. le Municipal Frédéric JOMINI** précise que la hauteur du mur bordant la Morges est de l'ordre de 90 cm. Il s'agit d'une mesure de sécurité imposée par le Bureau pour la prévention des accidents (BPA). Sur la rive gauche, le mur ne sera érigé qu'entre le Pont-Neuf et la passerelle de Floréal, ainsi qu'il était prévu au préavis N° 45/11.05, et non jusqu'à l'avenue Paderewski. M. Jomini rappelle que les conclusions de ce préavis ont été acceptées à l'unanimité par le Conseil communal en février 2006.

**M. Bertrand GILLIARD** rappelle que le Conseil a accepté la création d'un poste de travail pour s'occuper de la cyberadministration et demande à la Municipalité de renseigner le Conseil sur l'avancement du dossier.

La Municipalité répondra lors d'une séance ultérieure.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 22 h. 30.

Le Président :

Le Secrétaire :

Frédéric Ambresin

Pierre Ethenoz